

Le préfet,
directeur du cabinet

Instruction du 2 juillet 2014 relative au service civique dans la police et la gendarmerie

NOR : INTK1410206C

Objet : le service civique dans la police et la gendarmerie.

Le ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de police; Mesdames et Messieurs les préfets; Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône; Monsieur le chef de l'inspection générale de l'administration; Monsieur le directeur général de la police nationale; Monsieur le directeur général de la gendarmerie nationale; Monsieur le secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance.

Mis en place par une circulaire du 8 juin 2011, le service civique dans les services de la police et unités de la gendarmerie nationales offre, à des volontaires animés d'altruisme et de la volonté de servir les valeurs de la République, la possibilité d'effectuer des missions d'intérêt général. En 2013, ce dispositif a concerné 165 jeunes engagés.

1. Objectifs pour l'année 2014

Afin de pouvoir recruter un nombre équivalent de volontaires pour l'année 2014, l'engagement et la mobilisation de chacun est primordial.

Les jeunes volontaires désireux de s'orienter vers des missions au profit des élèves, collégiens et lycéens, pourront participer à des actions de prévention organisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements scolaires, notamment au travers d'opérations valorisant la citoyenneté, de sensibilisation à la sécurité routière ou bien de lutte contre les pratiques addictives.

Les jeunes volontaires souhaitant s'engager envers les aînés pourront le faire au travers de contacts ou de missions de sensibilisation, par exemple par le biais du dispositif «tranquillité séniors».

Ils pourront également intervenir de façon à assister des policiers et gendarmes dans le cadre de leurs missions polyvalentes de prévention de la délinquance et de sensibilisation au profit d'un public large.

Un descriptif des attributions des volontaires concernant les missions d'appui et de soutien est détaillé dans les 5 fiches jointes. Elles ont été élaborées par les deux directions générales et le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD) et traitent des missions :

- de prévention menées en direction des jeunes;
- de prévention dans le domaine de la sécurité routière menées notamment au sein des établissements scolaires;
- de prévention au bénéfice des personnes âgées;
- de prévention et sensibilisation d'un public large;
- de prévention à caractère expérimental et/ou innovant.

2. Le choix des missions

Vos propositions seront soumises à la validation d'un comité technique national réunissant des représentants du comité interministériel de prévention de la délinquance, de la préfecture de police, de la direction générale de la police nationale, de la direction générale de la gendarmerie nationale et de l'Agence du service civique, ce qui vaudra autorisation de publier l'offre et de procéder au recrutement.

Le simple renouvellement d'une mission est directement décidé par le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance, après accord de la direction générale de la police nationale et de la direction générale de la gendarmerie nationale.

3. Répartition des postes

Il vous appartient de déterminer avec le directeur départemental de la sécurité publique et le commandant du groupement de gendarmerie départementale les missions les mieux adaptées au contexte local, et d'en rendre compte dans un délai d'un mois au secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance.

4. Durée des missions, recrutement, tutorat, indemnité

Les missions auront une durée de 8 mois.

Chaque chef de service est responsable des recrutements des volontaires et doit organiser leur tutorat. J'attire votre attention sur les obligations de l'administration d'accompagner chaque volontaire.

Indexée sur l'augmentation du coût de la vie, la prestation mensuelle versée aux volontaires par les organismes d'accueil s'élève à 106,31 euros. Elle s'ajoute à l'allocation mensuelle de 467,34 euros versée par l'agence du service civique.

Je vous demande de me rendre compte de toute difficulté de mise en œuvre de ce dispositif, qu'il vous appartient de déployer dans les meilleurs délais.

L'implication de chaque échelon permettra la réussite du service civique au sein du ministère de l'intérieur.

Le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et les services compétents des deux directions générales concernées sont à votre disposition pour toute information ou conseil.

T. LATASTE



Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique
fiche n°3

N°CERFA

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation (cf. annexe 2)
(une fiche par type de mission)

N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée

a) Fiche de mission

➔ **Intitulé de la mission**

Appui et soutien dans le cadre des actions de prévention menées en direction des jeunes.

➔ **Thème (choisir un seul thème)**

Solidarité (1)

Environnement (6)

Santé (2)

Mémoire et citoyenneté (7)

Education pour tous (3)

Développement international et action humanitaire (8)

Culture et loisirs (4)

Intervention d'urgence (9)

Sport (5)

➔ **Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaire(s) dans le cadre de la mission : objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)**

L'engagé du service civique appuie et soutient le ou les policiers ou gendarmes habituellement en charge des actions de prévention, menées au bénéfice des jeunes notamment en milieu scolaire et associatif.

Il participe notamment à l'animation des séances de sensibilisation à l'éducation et à la citoyenneté (le mineur et la loi, le respect d'autrui, les institutions, le droit à l'image etc...) pour la prévention des violences scolaires, du racket et autres thématiques développées (harcèlement, danger d'internet, addictions, etc...)

Il prend également part aux actions de proximité avec les jeunes, notamment dans les quartiers sensibles, organisées en partenariat avec les différents services de l'Etat, les collectivités et/ou les associations.

L'engagé du service civique peut être associé à des opérations de sensibilisation et campagnes nationales déclinées au niveau local (opération Ville-Vie-Vacances etc...) dont certaines peuvent faire l'objet d'une médiatisation (Journées de la sécurité intérieure, forums,...)

En ce qui concerne la gendarmerie, il est positionné notamment au sein de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ).

➔ **En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?**



Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique N°CERFA
fiche n°3

L'engagé du service civique vient compléter le dispositif existant et apporte un point de vue et une expérience extérieure à l'institution dans le cadre des actions de prévention qui sont menées au bénéfice des jeunes et peut éventuellement apporter un regard "jeune" et formuler des propositions susceptibles d'enrichir le contenu des interventions et d'étayer les messages de prévention délivrés.

→ **Lieu(x) d'intervention(s)**

Commune(s) :

Département (s) :

Région(s) :

Collectivité d'outre-mer :

France entière

→ **Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission :**

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation
(une fiche par type de mission)

b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil et d'exercice de leurs fonctions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés.

→ **Moyens affectés à la mission (humains et matériels)**

L'engagé du service civique bénéficie de l'infrastructure et du matériel pédagogique adapté.

Un tuteur désigné est chargé du suivi des missions de l'engagé du service civique.

La formation est assurée, dans chaque cas, par les autorités d'emploi.

→ **L'organisme d'accueil prévoit-il d'accueillir des jeunes de 16 à 18 ans ?**

Oui

Non

→ **Si oui, quels moyens sont prévus pour accompagner ces volontaires mineurs ?**



Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique
fiche n°3

N°CERFA

➔ **Modalités de la phase de préparation à la mission**

Désignation d'un tuteur

Formation de l'engagé du service civique sur l'organisation et le fonctionnement de la police et de la gendarmerie nationales ainsi que sur la mission de prévention au sens large et le contact avec le public. Sensibilisation à la déontologie et au devoir de réserve.



Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation (cf. annexe 2)
(une fiche par type de mission)

N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée

a) Fiche de mission

→ **Intitulé de la mission**

Appui et soutien dans le cadre des actions d'éducation et de prévention dans le domaine de la sécurité routière, menées notamment au sein des établissements scolaires.

→ **Thème (choisir un seul thème)**

Solidarité (1)

Environnement (6)

Santé (2)

Mémoire et citoyenneté (7)

Education pour tous (3)

Développement international et action humanitaire (8)

Culture et loisirs (4)

Intervention d'urgence (9)

Sport (5)

→ **Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaire(s) dans le cadre de la mission : objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)**

L'engagé du service civique appuie et soutient les policiers et gendarmes en charge des actions de prévention routière.

Il participe à l'animation des séances d'information menées auprès des jeunes sur les risques liés aux infractions routières et aux dangers des pratiques addictives (drogue et alcool au volant). Il est associé à l'organisation et la mise en œuvre des opérations d'éducation et de prévention à la sécurité routière (permis piétons, piste routière, etc...).

Il contribue également à l'organisation des modules de formation relatifs à la sécurité routière auprès d'un public plus large, de jeunes et d'adultes en fonction des besoins et des partenariats locaux existants (associations, collectivités, entreprises etc...) en lien avec les autorités académiques.

Il peut être associé à des opérations de sensibilisation à la sécurité routière et au comportement citoyen, et à des campagnes nationales déclinées au niveau local et dont certaines peuvent faire l'objet d'une médiatisation (semaine de la sécurité routière, journée de la sécurité routière, forums, etc...).

En ce qui concerne la gendarmerie, le volontaire peut être positionné notamment au sein d'un escadron départemental de sécurité routière.



Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique N°CERFA
fiche n°3

→ En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?

L'engagé du service civique vient compléter le dispositif existant et apporte un point de vue et une expérience extérieurs à l'institution dans le cadre des actions de prévention menées au bénéfice des jeunes et d'une manière plus générale, auprès de tous les publics concernés par cette problématique. Par son regard "jeune", il peut éventuellement compléter et étayer les messages de prévention délivrés par la police et la gendarmerie.

→ Lieu(x) d'intervention(s)

Commune(s) :

Département (s) :

Région(s) :

Collectivité d'outre-mer :

France entière

→ Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission :

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation
(une fiche par type de mission)

b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil et d'exercice de leurs fonctions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés.

→ Moyens affectés à la mission (humains et matériels)

L'engagé du service civique bénéficie de l'infrastructure et du matériel pédagogique adapté à l'accomplissement de ses missions.

un tuteur désigné sera chargé du suivi des missions de l'engagé du service civique.

En ce qui concerne la police nationale, la formation de l'engagé est assurée : pour la sécurité publique par le Centre Départemental de Stages et de Formations (CDSF), pour la Préfecture de Police par les Centres Territoriaux de Stages et de Formations (CTSf) pour les départements de la petite couronne (92, 93, 94) et par le Service de Formation Opérationnelle et des Stages (SFOS) pour Paris.

En ce qui concerne la gendarmerie, c'est l'unité d'accueil qui formera le volontaire à la sécurité routière.



Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique
fiche n°3

N°CERFA

→ L'organisme d'accueil prévoit-il d'accueillir des jeunes de 16 à 18 ans ?

Oui

Non

→ Si oui, quels moyens sont prévus pour accompagner ces volontaires mineurs ?

→ Modalités de la phase de préparation à la mission

Désignation d'un tuteur.

Formation de l'engagé du service civique sur l'organisation et le fonctionnement de la police et de la gendarmerie nationales ainsi que sur la mission de prévention routière et le contact avec le public.

Sensibilisation à la déontologie et au devoir de réserve.



Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation (cf. annexe 2)
(une fiche par type de mission)

N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée

a) Fiche de mission

➔ **Intitulé de la mission**

Appui et soutien dans le cadre des missions de prévention au bénéfice des personnes âgées : Opération Tranquillité Séniors.

➔ **Thème (choisir un seul thème)**

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Solidarité (1) | <input type="checkbox"/> Environnement (6) |
| <input type="checkbox"/> Santé (2) | <input type="checkbox"/> Mémoire et citoyenneté (7) |
| <input type="checkbox"/> Education pour tous (3) | <input type="checkbox"/> Développement international et action humanitaire (8) |
| <input type="checkbox"/> Culture et loisirs (4) | <input type="checkbox"/> Intervention d'urgence (9) |
| <input type="checkbox"/> Sport (5) | |

➔ **Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaires(s) dans le cadre de la mission : objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)**

L'engagé du service civique assiste les policiers et gendarmes en charge des actions de prévention menées en direction des seniors.

Il s'agit pour celui-ci de venir en soutien de l'action des policiers et gendarmes dans leurs missions de communication et de prévention : actions de sensibilisation au sein des maisons de retraite ou autres établissements accueillant des personnes âgées, auprès des personnes âgées isolées, participation aux campagnes de sensibilisation nationales et actions de communication locales, distribution de plaquettes d'information, contacts avec les acteurs locaux en lien avec les personnes âgées, notamment les communes et le conseil général.

➔ **En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?**

L'engagé du service civique vient compléter le dispositif existant et apporte un point de vue et une expérience extérieurs à l'institution dans le cadre des actions de prévention qui sont menées au bénéfice des personnes âgées et peut éventuellement apporter un regard "jeune" et formuler des propositions susceptibles d'enrichir le contenu des interventions.



Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique
fiche n°3

N°CERFA

→ **Lieu(x) d'intervention(s)**

Commune(s) :

Département (s) :

Région(s) :

Collectivité d'outre-mer :

France entière

→ **Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission :**

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation
(une fiche par type de mission)

b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil et d'exercice de leurs fonctions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés.

→ **Moyens affectés à la mission (humains et matériels)**

**L'engagé du service civique bénéficie de l'infrastructure et du matériel pédagogique adapté.
Un tuteur désigné est chargé du suivi des missions de l'engagé du service civique.
La formation est assurée, dans chaque cas, par les autorités d'emploi.**

→ **L'organisme d'accueil prévoit-il d'accueillir des jeunes de 16 à 18 ans ?**

Oui

Non

→ **Si oui, quels moyens sont prévus pour accompagner ces volontaires mineurs ?**



Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique N°CERFA
fiche n°3

➔ **Modalités de la phase de préparation à la mission**

Désignation d'un tuteur

Formation de l'engagé du service civique sur l'organisation et le fonctionnement de la police et de la gendarmerie nationales ainsi que sur la mission de prévention en direction des personnes âgées et le contact avec le public. Sensibilisation à la déontologie et au devoir de réserve.



Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation (cf. annexe 2)
(une fiche par type de mission)

N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée

a) Fiche de mission

→ **Intitulé de la mission**

Appui et soutien dans le cadre de missions polyvalentes de prévention et sensibilisation d'un public large.

→ **Thème (choisir un seul thème)**

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Solidarité (1) | <input type="checkbox"/> Environnement (6) |
| <input type="checkbox"/> Santé (2) | <input type="checkbox"/> Mémoire et citoyenneté (7) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Education pour tous (3) | <input type="checkbox"/> Développement international et action humanitaire (8) |
| <input type="checkbox"/> Culture et loisirs (4) | <input type="checkbox"/> Intervention d'urgence (9) |
| <input type="checkbox"/> Sport (5) | |

→ **Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaires(s) dans le cadre de la mission : objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)**

L'engagé du service civique assiste les policiers ou gendarmes habituellement en charge des missions de prévention, au sens large.

Il lui revient notamment d'intervenir en soutien des policiers et des gendarmes chargés des actions d'information et de prévention au bénéfice de tous les publics (jeunes, personnes âgées, bailleurs, commerçants, professions de santé et autres professions exposées...).

il s'agit notamment de sensibiliser ces publics aux risques auxquels ils peuvent être exposés au quotidien ainsi qu'aux risques inhérents à certaines professions. En appui des policiers et gendarmes en charge de ces actions, l'engagé du service civique participe à la transmission d'informations claires, précises et de nature à prévenir les actes de délinquance, en s'appuyant sur les supports pédagogiques et plaquettes destinées au public (Opération Tranquillité Vacances etc...). Ces missions peuvent s'exercer sur le terrain.

En ce qui concerne la gendarmerie, l'engagé du service civique est placé notamment auprès de l'officier prévention-partenariat, et participe ainsi aux actions de prévention de la délinquance et de communication conduites dans le département. L'officier prévention-partenariat l'oriente selon les besoins spécifiques en matière de prévention exprimés localement (brigade de prévention de la délinquance juvénile, brigades territoriales autonomes, communautés de brigades, brigades motorisées, brigades nautiques, unités de montagne, référent sûreté, etc...).



Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique N°CERFA
fiche n°3

→ En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?

L'engagé du service civique vient compléter le dispositif existant en apportant un point de vue et une expérience extérieurs à l'institution dans le cadre des actions de prévention qui sont menées au bénéfice de tous les publics et peut éventuellement apporter un regard "jeune" et formuler des propositions susceptibles d'enrichir le contenu des interventions et de compléter les messages véhiculés.

→ Lieu(x) d'intervention(s)

Commune(s) :

Département (s) :

Région(s) :

Collectivité d'outre-mer :

France entière

→ Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission :

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation
(une fiche par type de mission)

b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil et d'exercice de leurs fonctions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés.

→ Moyens affectés à la mission (humains et matériels)

L'engagé du service civique bénéficie de l'infrastructure et du matériel pédagogique adapté.
Un tuteur désigné est chargé du suivi des missions de l'engagé du service civique.
la formation est assurée, dans chaque cas, par les autorités d'emploi.

→ L'organisme d'accueil prévoit-il d'accueillir des jeunes de 16 à 18 ans ?

Oui

Non



Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique
fiche n°3

N°CERFA

→ Si oui, quels moyens sont prévus pour accompagner ces volontaires mineurs ?

→ Modalités de la phase de préparation à la mission

Désignation d'un tuteur.

Formation de l'engagé du service civique sur l'organisation et le fonctionnement de la police et de la gendarmerie nationales ainsi que sur la mission de prévention au sens large et le contact avec le public.
Sensibilisation à la déontologie et au devoir de réserve.



Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation (cf. annexe 2)
(une fiche par type de mission)

N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée

a) Fiche de mission

→ **Intitulé de la mission**

Appui et soutien dans le cadre des missions de prévention à caractère expérimental et/ou innovant.

→ **Thème (choisir un seul thème)**

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Solidarité (1) | <input type="checkbox"/> Environnement (6) |
| <input type="checkbox"/> Santé (2) | <input checked="" type="checkbox"/> Mémoire et citoyenneté (7) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Education pour tous (3) | <input type="checkbox"/> Développement international et action humanitaire (8) |
| <input type="checkbox"/> Culture et loisirs (4) | <input type="checkbox"/> Intervention d'urgence (9) |
| <input type="checkbox"/> Sport (5) | |

→ **Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaires(s) dans le cadre de la mission : objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)**

Il s'agira de proposer la conduite d'action répondant à des besoins spécifiques exprimés localement, dans le domaine de la prévention de la délinquance.

A titre d'exemple :

- prévention des dangers liés aux nouvelles technologies (internet, réseaux sociaux,...)
- prévention des atteintes à l'environnement
- développement de la citoyenneté par la valorisation du patrimoine industriel, historique et culturel.

→ **En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?**

L'engagé du service civique vient compléter le dispositif existant et apporte un point de vue et une expérience extérieurs à l'institution dans le cadre des actions de prévention qui sont menées auprès de tous les publics. Il peut éventuellement apporter un regard "jeune" et formuler des propositions susceptibles d'enrichir le contenu des interventions et les messages de prévention délivrés par les policiers et les gendarmes.



Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique
fiche n°3

N°CERFA

→ **Lieu(x) d'intervention(s)**

Commune(s) :

Département (s) :

Région(s) :

Collectivité d'outre-mer :

France entière

→ **Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission :**

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation
(une fiche par type de mission)

b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil et d'exercice de leurs fonctions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés.

→ **Moyens affectés à la mission (humains et matériels)**

l'engagé du service civique bénéficie de l'infrastructure et du matériel pédagogique adaptés à l'accomplissement de ses missions.

Un tuteur désigné est chargé du suivi de ses missions.

La formation est assurée, le cas échéant, par les autorités d'emploi.

→ **L'organisme d'accueil prévoit-il d'accueillir des jeunes de 16 à 18 ans ?**

Oui

Non

→ **Si oui, quels moyens sont prévus pour accompagner ces volontaires mineurs ?**

→ **Modalités de la phase de préparation à la mission**

2/3



Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique N°CERFA
fiche n°3

Désignation d'un tuteur.

Formation de l'engagé du service civique sur l'organisation et le fonctionnement de la police et de la gendarmerie nationales ainsi que sur le contact avec le public ; sensibilisation à la déontologie et au devoir de réserve.